L'importance des enjeux de l'accès du plus grand nombre aux activités physiques et sportives est désormais reconnue par tous. Quels sont alors les freins à lever et les leviers à activer pour atteindre cette égalité d'accès à une pratique bénéfique et durable ?

Le sport pour tou·te·s

Début 2018, le CESE(*) a été saisi par le gouvernement pour rédiger des préconisations visant une augmentation de 10 % du nombre de pratiquant·e·s, dans l'objectif d'atteindre les 3 millions annoncés par le président de la République.

F. Sauvageot et M. Hurtis, membres du CESE(*) auteures de l'avis *L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives,* nous donnent des premiers éléments de réponses.

(*) Conseil économique, social et environnemental

Quel contexte a favorisé l'origine de cette saisine gouvernementale visant l'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives ?

Françoise Sauvageot et Muriel Hurtis : L'idée de réaliser un rapport indispensable sur le sport en France est apparue dès le début du mandat, puis ce projet s'est accéléré avec l'arrivée de Laura Flessel au ministère des Sports. Enfin, en vue de la loi *Sport et société* programmée pour début 2019, le premier ministre a demandé au CESE de faire émerger des stratégies de développement et d'adaptation de l'offre sportive sur les

© Jacek Chabrazewski - Adobestock

Plusieurs facteurs expliquent les différences de pratique

© pixabay - Adobestock

territoires carencés ou les territoires ruraux, tout en cherchant à optimiser les modes et les moyens d'intervention des différents acteurs.

Quelles sont les populations les plus touchées par une pratique très faible voire insuffisante ?

F. S. et M. H. : Cinq facteurs sont déterminants pour expliquer les différences de pratique. Les inégalités territoriales en matière d'offre et d'équipements contribuent à faire chuter le taux de pratique dans les agglomérations importantes, notamment les quartiers prioritaires de la ville, dans les zones rurales et les territoires d'outre-mer. L'âge marque aussi des ruptures avec la pratique (adolescence, entrée dans l'enseignement supérieur, naissance du premier enfant notamment pour les femmes). Autre facteur, la pratique féminine, souvent sacrifiée au profit des responsabilités familiales, est moindre et plus brève que celle des hommes. Les inégalités sociales sont également conséquentes, pénalisant les personnes moins qualifiées et les foyers les moins aisés, tant sur la quantité que sur la nature des pratiques. Enfin, les personnes âgées isolées ou les personnes en situation de handicap connaissent des difficultés importantes pour accéder à une pratique adaptée.

Quels freins majeurs l'accès au plus grand nombre rencontre-t-il ?

F. S. et M. H. : Les équipements sportifs constituent le premier frein à une pratique plus élevée : ils sont insuffisants et/ou vétustes mais aussi inaccessibles et/ou indisponibles. L'inadaptation de l'offre sportive en France est également un problème de plus en plus criant. Actuellement, les besoins et les demandes du plus grand nombre

Françoise Sauvageot est professeure des écoles retraitée. Présidente de la Commission *Vie associative* du CNOSF, elle siège au CESE à la *Section de l'Éducation, de la culture et de la communication* où elle représente le groupe des associations.

ne correspondent pas vraiment à l'offre des fédérations. Une pratique autonome, sans encadrement ou réduit à un coach virtuel, se développe donc. L'encadrement est essentiel, surtout au plus jeune âge, et une réelle difficulté apparaît lorsque l'on sait la très faible formation des professeurs des écoles en EPS. Enfin, le vieillissement de la population, la faible valorisation du sport, les pièges de la sédentarité, les difficultés financières et les problèmes de transport expliquent aussi largement l'inégalité de pratique.

Parmi les 19 préconisations, lesquelles sont les plus prioritaires tout en étant réalisables rapidement ?

F. S. et M. H. : Avant toute chose, il est indispensable de faire avancer les postures. Actuellement, on reconnaît beaucoup plus aisément l'intérêt général du sport pour tous que l'on accepte de voir disparaître la concurrence entre les territoires en matière de moyens et de réussites.

Or ce n'est qu'en rendant les territoires complémentaires et solidaires que l'on pourra espérer atteindre cet objectif. Il est aussi essentiel que les politiques entendent la voix de tous les pratiquants (étudiants, personnes âgées, personnes handicapées), mais aussi celles des professionnels et des collectivités locales notamment quant à leur rôle pour structurer et équiper l'environnement.

Dans cette logique, la préconisation essentielle sur laquelle toutes les autres pourront idéalement reposer est celle de la co-construction d'un projet sportif de territoire, d'une part adapté aux enjeux et besoins, contraintes et ressources du territoire et, d'autre part, construit et partagé par tous les acteurs locaux. La seconde préconisation à prioriser et qui a le mérite d'être concrète rapidement est évidemment celle du financement. Créer et rénover les équipements, en tenant compte des pratiques définies par le projet de territoire et en commençant par les territoires les plus dépourvus, est primordial.

Muriel Hurtis est ancienne athlète de haut niveau et aujourd'hui experte événement relation externe. Elle siège au CESE à la *Section de l'Éducation, de la culture et de la communication* en tant que personne qualifiée.

Quelle mesure préconisez-vous pour favoriser une meilleure sensibilisation à la pratique d'activités physiques et sportives dès le plus jeune âge, plus précisément à l'école ?

F. S. et M. H. : Les professeurs des écoles, malgré leur polyvalence et leur bonne volonté, ne peuvent compenser une formation initiale et continue dérisoire dans ce domaine et devraient pouvoir bénéficier d'intervenants extérieurs, y compris issus du mouvement sportif, pour les accompagner dans la construction et la mise en œuvre de leurs cycles d'EPS.

Il ne s'agit aucunement de se substituer à l'enseignant qui reste le responsable pédagogique mais plutôt de lui apporter une compétence complémentaire dont la place et le rôle doivent être inscrits dans le projet pédagogique. Ce partenariat doit être vu comme un appui, un tremplin et se limiter idéalement à une partie de l'année.

propos recueillis par
Élisabeth Allain-Moreno

L'AVIS DU SYNDICAT

Pour le SE-Unsa, avoir l'ambition d'accroître l'accès à la pratique physique et sportive pour le plus grand nombre, c'est placer le sport au cœur des politiques éducatives et territoriales. Ces dernières doivent être étroitement liées. Aidant à se préserver de l'isolement et à lutter contre toute forme de discrimination, la mixité doit être un des leviers majeurs dans la mise en place de ces politiques.

© schock - Adobestock

Le sport scolaire en questions

Usep et Unss s'engagent

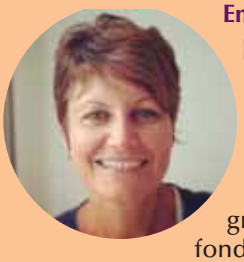

En quoi le sport scolaire favorise-t-il la pratique après l'école et tout au long de la vie ?

Véronique Moreira (présidente) et Benoît Lasnier (directeur) pour l'Usep : Les activités proposées par l'Usep s'inscrivent dans la continuité des enseignements d'Eps. Prolongement, approfondissement et finalisation des compétences acquises durant l'enseignement obligatoire, le sport scolaire vise la formation de sportifs citoyens. Cela passe par une première acquisition fondamentale, condition *sine qua non* de la pratique à l'école et tout au long de la vie : le plaisir de pratiquer. C'est pourquoi l'Usep propose une grande variété d'activités physiques et sportives (Aps) et organise des rencontres sportives associatives dont la dimension compétitive, sans être gommée, est adaptée à l'âge des pratiquant·e·s. L'Usep propose des challenges ou défis collectifs à relever afin que chaque enfant puisse retirer du plaisir de sa propre pratique, donner un sens positif aux efforts consentis, se sentir intégré à un projet.

Dans un souci d'éducation populaire, il s'agit de permettre à chaque enfant de découvrir des activités auxquelles il n'aurait pas forcément accès dans le cadre familial quelle qu'en soit la raison.

Nathalie Costantini, directrice de l'Unss : Le sport scolaire s'inscrit, dans le second degré, dans les associations sportives obligatoirement créées dans chaque collège ou lycée. Dès lors, l'objectif affiché par l'Unss, qui n'a pas vocation à conserver ses licenciés au-delà du temps de la scolarité obligatoire, se traduit par la volonté de « créer un habitus de pratique dès le plus jeune âge ».

Au travers de ses 9 200 associations sportives (As), l'Unss propose, dans des temps réguliers, des pratiques de formes et de natures différentes. Permettre à l'élève au cours de sa formation de cheminer dans son parcours scolaire sportif, de s'essayer dans de multiples sports ou de tenir différents rôles sociaux en lien avec la pratique sportive, ne permet malheureusement pas d'affirmer qu'une habitude est réellement inscrite et que la motivation perdurera en dehors de l'École et encore moins tout au long de la vie. La réponse incontestable à cette question nécessiterait de renseigner un indicateur relatif à la fidélisation. La nouvelle plateforme de gestion de l'Unss permettra de traiter ce sujet dans les années futures.

© Pressmaster - Adobestock

L'USEP

L'Usep (Union sportive de l'enseignement du premier degré) a été créée en 1939 en tant que branche de l'Ufolep (Union française des œuvres laïques d'éducation physique) et de la Ligue de l'enseignement. Au titre de la loi de 1984 relative au développement des activités physiques et sportives, l'Usep est officiellement reconnue comme la fédération sportive scolaire des écoles publiques de l'enseignement du premier degré. Aujourd'hui, elle licencie près de 740 000 élèves.

Questions à l'Unss

Quels leviers activer … pour que les élèves les plus socialement défavorisés puissent poursuivre la pratique après l'École ?

Cette question met en avant la nécessité de garantir une équité de traitement sur tout le territoire, et permettre, y compris dans l'éducation prioritaire ou dans les territoires ruraux notamment, d'assurer à la jeunesse une continuité de pratique sportive sans pour autant garantir une adéquation totale de la nature des activités proposées. La mise en réseau de l'École et du monde fédéral est alors une réponse possible. Elle permet la connaissance des jeunes, la prise en charge continue mais aussi une complémentarité des moyens mis en œuvre afin de ne laisser personne sur le bord du chemin. Enfin, et pour revenir au niveau de l'État, il nous faut envisager comme un élément facilitateur que la jeunesse et la vie associative soient dans le portefeuille de l'Éducation nationale. Des synergies peuvent se créer entre les différentes politiques de ce même ministère et, au-delà, entre différents ministères. Il en va ainsi des appels à projets en lien avec les quartiers Politique de la ville *et* Ruralité *qui peuvent aider nominativement certains jeunes à développer des talents et faire perdurer des engagements au-delà du temps de l'École.*

Quels leviers activer …pour que les filles restent engagées dans la pratique tout au long de la vie ?

Le temps de l'adolescence, période des transformations corporelles que la société ambiante condamne d'une certaine façon, puis le temps de la construction de la famille, engendrant absence de temps, sont des périodes de rupture avec la pratique. La Lycéenne Maif Run *a rassemblé un nombre très important de jeunes femmes ayant pris un réel plaisir au partage allant parfois jusqu'au dépassement de soi. Cela montre que ce ne sont pas les capacités physiques de la femme ou ses motivations qui sont en cause mais bel et bien la répartition des rôles que notre société, dite évoluée, n'arrive pas à rendre équitable. Alors, si le sport scolaire ne peut pas tout, nous faisons le pari que plus l'empreinte dans le temps de la jeunesse autour des pratiques physiques et sportives sera forte et plus les jeunes filles devenues femmes auront à cœur de poursuivre ces moments de réalisations personnelles et s'en donneront les moyens.*

Nathalie Costantini, directrice de l'Unss

L'UNSS

L'Unss (Union nationale du sport scolaire) trouve son origine en 1938 avec l'Ossu (Office du sport scolaire universitaire). Sous tutelle du ministre de l'Éducation nationale, elle licencie les associations sportives (As) des établissements du 2d degré, réunissant plus d'un million d'élèves pratiquant·e·s. L'animation est assurée par les enseignants d'Eps, 3 h de leur obligation de service étant fléchées pour le sport scolaire.

© pixabay

Questions à l'Usep

Dans le cadre de l'EPS, quelle est la position de l'Usep sur les différentes préconisations de mise à disposition d'intervenants extérieurs auprès des écoles ?

Le professeur des écoles est le responsable des élèves qui lui sont confiés et des contenus d'enseignement. Des intervenants extérieurs possèdent des compétences qui peuvent être complémentaires de celle de l'enseignant·e mais qui ne peuvent s'y substituer. C'est un véritable travail de coordination qu'il est nécessaire d'entreprendre entre les différents acteurs afin que l'apport extérieur enrichisse réellement les contenus proposés aux élèves. Dans ce cadre, l'Usep est bien évidemment favorable à l'ouverture de l'école sur d'autres compétences que celles des enseignant·e·s, notamment celles des parents dans un principe de coéducation.
À l'inverse, des interventions organisées comme des prestations externes sans implication réelle de l'enseignant conduiraient à réduire l'EPS à une offre territoriale ou fédérale.

De quel(s) soutien(s) l'Usep a-t-elle besoin pour favoriser la pratique après l'école et tout au long de la vie ?

Il est nécessaire de renforcer l'accompagnement des enseignants qui ne sont pas spécialistes de l'EPS et qui bénéficient d'une formation trop lapidaire en la matière.
L'Usep met à disposition de nombreux documents pédagogiques, du prêt de matériel et propose des formations.
Il faut aussi dynamiser le projet d'école pour permettre à l'enfant de vivre un parcours sportif cohérent de la maternelle au collège en proposant aux équipes un accompagnement par le biais d'un délégué de secteur Usep en la personne d'un enseignant qui bénéficierait d'une décharge de temps pour réaliser cette mission.

Véronique Moreira, présidente de l'Usep

L'AVIS DU SYNDICAT

Permettre au plus grand nombre de pratiquer des activités physiques et sportives tout au long de la vie, c'est aussi sensibiliser dès le plus jeune âge pour faire découvrir, partager et prendre du plaisir. En respect du droit de tou·te·s à l'Éducation, l'École de la République a un rôle essentiel à jouer pour chaque élève de chaque territoire.
Le projet éducatif territorial (PEDT) est à ce titre un levier majeur à utiliser. Organisant la complémentarité des temps éducatifs et réunissant les acteurs éducatifs locaux, il doit être utilisé pour inscrire l'organisation et la mise en œuvre de parcours sportifs cohérents et accessibles à tous les enfants. Cela au regard de politiques territoriales et éducatives construites sur les ressources et besoins locaux.
Les fédérations Usep et UNSS, grâce aux rencontres sportives qu'elles impulsent dans les écoles et établissements, prenant soin de n'omettre aucun territoire, jouent un rôle essentiel dans l'égalité d'accès à la pratique sportive pour chacun des élèves.
Le sport scolaire doit alors être pris en compte dans les PEDT et accompagné de mesures de restructuration et de soutien telles qu'impliquer et valoriser, informer et former, structurer et fédérer.

© pixabay